

2026-01-15-08 : Plan de financement - réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune du Lion-d'Angers

L'an deux mille vingt six, le quinze janvier à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 09/01/2025
Date d'affichage: 22 JAN. 2026

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Vincent PETIT, Pierre-Pascal BIGOT, Estelle BASTARD, Dominique FOUILIN, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :**

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUILIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Mireille POILANE, Jean-Pierre BRU donne pouvoir à Jean-Marie JOURDAN

**Secrétaire de séance :** Vincent REBILLARD

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260115-2026-01-15-08-DE  
Date de réception préfecture : 22/01/2026

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

**VU** le Contrat pour la réussite de la Transition Écologique (CRTE) signé le 7 octobre 2025 et notamment son projet n°5 « *développer/réhabiliter le réseau d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire* » ;

**VU** l'inscription du projet de reconstruction et d'extension de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage située sur la commune du Lion-d'Angers comme prescription dans le Schéma Département d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage (SDAHDGV) 2025-2031 approuvé le 9 septembre 2025 ;

**VU** l'axe n°1 du projet de territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou « *Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire* » ;

**VU** les engagements de la labellisation Lucie 26000 « *créer les conditions de développement socio-économique* » et « *développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens* » ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité, de mettre en œuvre le projet susmentionné afin de garantir un confort de vie satisfaisant pour les occupants de l'aire, au travers notamment d'une mise aux normes de l'équipement ; d'augmenter la capacité d'accueil ;

**CONSIDÉRANT** que le montant estimé de l'ensemble des coûts liés au projet est de 625 000 € HT ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de subvention de 500 000 € HT (représentant 80% du montant total estimé) va être réalisée auprès des services de l'État au titre de la DSIL pour l'année 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Poste	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	Coût de l'opération	550 000 €	Subvention au titre de la DSIL (80%)	500 000 €
	Coûts concessionnaires	7 000 €		
Etudes	Maîtrise d'œuvre	53 000 €	Reste à charge CCVHA (20%)	125 000 €
	Autres prestations intellectuelles	15 000 €		
<b>Total</b>		<b>625 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>625 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260115-2026-0-015-98-DE  
Date de réception préfecture : 22/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

**ENTENDU** l'exposé de Madame FOUCHEREAU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement relatif au projet de reconstruction et d'extension de l'aire permanente d'accueil située sur la commune du Lion-d'Angers ;
- De dire que le Président ou son représentant pourra solliciter et déposer les dossiers de subvention nécessaires au financement de l'opération auprès de tout bailleurs de fonds ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 15 janvier 2026  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot



Président

Vincent Rebillard

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260115-2026-01-1508-DE  
Date de réception préfecture : 22/01/2026